

Le CHU d'Orléans dispose d'un **Comité « Pare à Chute »** qui a notamment pour mission de travailler sur la prévention des chutes, la formation des professionnels et le développement d'actions d'amélioration, en cohérence avec les bonnes pratiques.

Pour prévenir le risque de chute, le Comité a conçu l'affiche ci-dessous qui présente les **actions clés** à mettre en œuvre auprès des résidents, en les adaptant à leurs besoins et caractéristiques spécifiques.



L'objectif est de rappeler aux soignants, aux résidents ainsi qu'aux visiteurs, pour que nous y soyons tous vigilants, les mesures de prévention essentielles qui concernent :

- l'environnement du résident,
- l'anticipation des besoins : pour éviter l'inconfort et une prise de risques supplémentaire par le résident.